

19 rue 4 septembre

société civile immobilière au capital de 500 euros

siège social : 11 Avenue Gabriel Péri 31220 CAZÈRES

994970911 RCS TOULOUSE

(la "Société")

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 17/12/2025

Les Associés :

- GROUPE KINDA SASU, ayant son siège social au 11 Avenue Gabriel Péri 31220 CAZÈRES, au capital de 1000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 951170513 et représentée par OLIVIER KINDA, en sa qualité de GERANT, titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété
- Madame Sophie OYANE NDONG, née le 18/04/1978 à CLUJ NAPOCA (ROUMANIE), de nationalité gabonaise, demeurant 293 Route de Grisolles 82600 Aucamville, titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété

soit la totalité des Associés, détenant ensemble cinq cents (500) parts sociales, soit la totalité des parts sociales de la Société,

prennent, conformément aux dispositions légales applicables, les décisions suivantes :

DÉCISION 1 (Cessions de parts sociales)

Les Associés décident, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, d'autoriser la ou les cession(s) de parts sociales suivantes :

- GROUPE KINDA SASU, ayant son siège social au 11 Avenue Gabriel Péri 31220 CAZÈRES, au capital de 1000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 951170513 et représentée par OLIVIER KINDA, en sa qualité de GERANT, Associé, cède **250 parts sociales** à Monsieur OLIVIER KINDA, né le 24/09/1990 à NIAMEY (NIGER), de nationalité française, demeurant 11 Avenue Gabriel Péri 31220 Cazères, célibataire ;

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 2 (Agrément d'associé)

Les Associés décident d'agréer, en tant que de besoin, en qualité d'associé(s) pour la ou les cession(s) telle qu'exposée(s), conformément à la loi et à l'article 14 des statuts :

- Monsieur OLIVIER KINDA, né le 24/09/1990 à NIAMEY (NIGER), de nationalité française, demeurant 11 Avenue Gabriel Péri 31220 Cazères, célibataire

Cet agrément est valable sous réserve de la réalisation de ladite cession.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 3 (Modification corrélative des statuts de la Société)

Suite à la cession de parts sociales décidée entre les Associés, ces derniers décident de compléter comme suit l'Article 7 des statuts de la Société :

"

Suite à la cession des parts sociales en date du 17/12/2025, les parts sociales sont réparties ainsi :

- Madame Sophie OYANE NDONG, née le 18/04/1978 à CLUJ NAPOCA (ROUMANIE), de nationalité gabonaise, demeurant 293 Route de Grisolles 82600 Aucamville, à concurrence de 250 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur OLIVIER KINDA, né le 24/09/1990 à NIAMEY (NIGER), de nationalité française, demeurant 11 Avenue Gabriel Péri 31220 Cazères, à concurrence de 250 parts sociales détenues en pleine propriété

"

Le reste de l'article demeure inchangé. L'ensemble de ses stipulations restent applicables.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 4 (Remplacement d'un Gérant)

Les Associés prennent acte de la démission de GROUPE KINDA de ses fonctions de Gérant. Celle-ci sera effective au 17/12/2025.

Les Associés décident de nommer en qualité de nouveau Gérant à compter du 17/12/2025 :

Monsieur OLIVIER KINDA, né le 24/09/1990 à NIAMEY (NIGER), de nationalité française, demeurant 11 Avenue Gabriel Péri 31220 Cazères.

OLIVIER KINDA exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et stipulations statutaires.

OLIVIER KINDA a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappe d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Les Associés décident que les fonctions du nouveau Gérant seront exercées gratuitement.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 5 (Signature électronique pour les formalités)

Les Associés conviennent expressément qu'ils pourront signer électroniquement les présentes conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services Yousign qui assurera le cas échéant la sécurité et l'intégrité des copies numériques de la décision dans les conditions prévues par les lois applicables.

Les Associés s'engagent chacun en ce qui le concerne à prendre toutes les mesures appropriées pour que la signature électronique des présentes décisions soit effectuée par son représentant dûment autorisé aux fins des présentes.

Chacun des Associés reconnaît et accepte que sa signature via le processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois applicables et, en conséquence, renonce irrévocablement et inconditionnellement par les présentes à tout droit que cette partie pourrait avoir d'engager une réclamation et/ou une action en justice, directement ou indirectement, découlant de ou liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de son intention de conclure le présent contrat à cet égard.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 6 (Pouvoirs pour les formalités)

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

**

Les présentes, constatant les décisions unanimes des Associés en date du 17/12/2025, seront mentionnées sur le registre des délibérations des Associés.

Un original du présent acte, signé par tous les Associés et les dirigeants sociaux, est remis aux membres de la Gérance, qui le reconnaissent, afin qu'il soit conservé dans les archives de la Société.

Fait à CAZÈRES, le 17/12/2025,

olivier kinda

GROUPE KINDA SASU, représentée par OLIVIER KINDA en sa qualité de GERANT
Gérant et Associé

sophie oyane ndong

Sophie OYANE NDONG
Associé

olivier kinda

OLIVIER KINDA
Associé

olivier kinda

OLIVIER KINDA
Gérant

Bon pour acceptation des fonctions de Gérant de la société 19 rue 4 septembre